



swisscom

Description de services

Microsoft Cloud Services de Swisscom



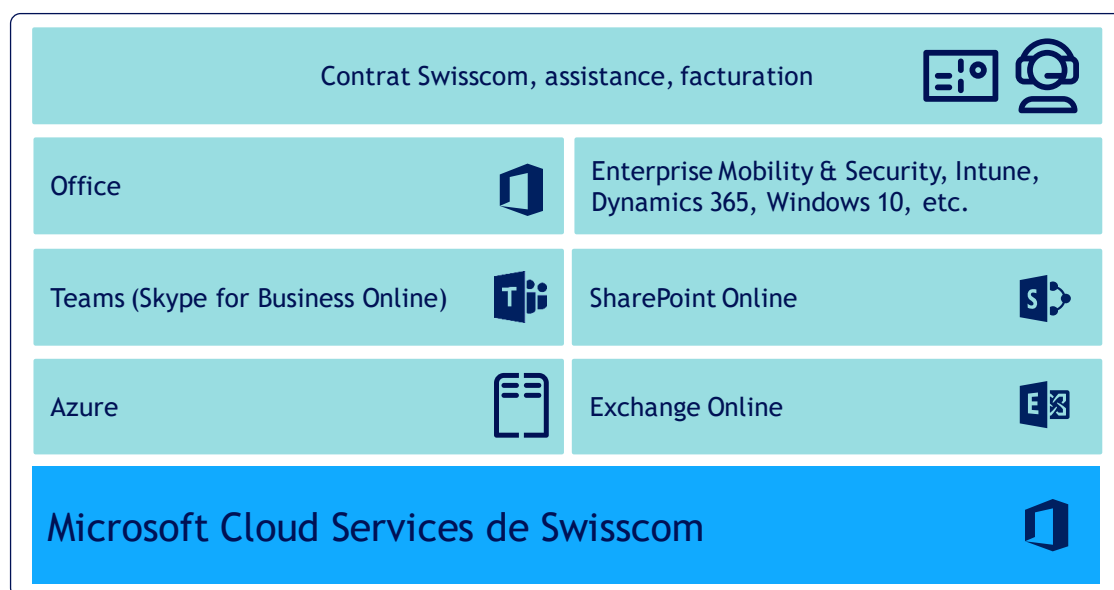


Table des matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1 | Aperçu du service | 3 |
| 2 | Définitions | 4 |
| 2.1 | Service Access Interface Point (SAIP)..... | 4 |
| 3 | Versions et options..... | 4 |
| 4 | Présentation des prestations et responsabilités..... | 5 |
| 5 | Service Level et Service Level Reporting..... | 7 |
| 5.1 | Service Level..... | 7 |
| 5.2 | Service Level Reporting | 7 |
| 5.3 | Réglementation de compensation | 7 |
| 6 | Facturation | 8 |
| 6.1 | Facturation..... | 8 |
| 7 | Dispositions particulières | 8 |
| 7.1 | Licences | 8 |
| 7.2 | Prestations de Microsoft..... | 8 |
| 7.3 | Protection des données | 9 |
| 7.4 | Autres dispositions | 9 |
| 7.5 | Éditions de Microsoft Cloud Services | 10 |

1 Aperçu du service

Le service Microsoft Cloud Services de Swisscom offre au client un service cloud intégré dans l'environnement du client, ainsi que la licence appropriée. Le client peut utiliser les fonctions indépendamment de son poste de travail et au-delà des limites de l'entreprise. Grâce aux packs logiciels de Microsoft disponibles en option tels qu'Office, Project et Visio le client peut traiter des données hors ligne sur son ordinateur local et se synchroniser avec le cloud lorsqu'une connexion Internet est disponible. Swisscom propose le service sous la forme d'un abonnement à des tarifs mensuels fixes. Le client reçoit les données d'accès nécessaires, les programmes et les droits d'utilisation (licences) pour la durée de l'abonnement.



Le service est basé sur des solutions cloud de Microsoft. Swisscom complète les prestations de Microsoft, intervient en tant qu'interlocuteur auprès du client en cas de pannes et comme service chargé de délivrer la facture.

Swisscom fournit les prestations suivantes dans le cadre du service:

- Helpdesk pour les incidents
- Mise à disposition et exploitation du portail Internet pour la gestion des licences (Marketplace) avec connexion API à l'exploitation de Microsoft Cloud Services.
- Commande des prestations suivantes (service et licences) suivants pour le compte du client auprès de Microsoft

Prestations de Microsoft selon les conditions de Microsoft

- Mise à disposition, exploitation et entretien de l'infrastructure, centre de données et prestations d'exploitation de l'application
- Octroi de licence pour le logiciel

Le service est mis à disposition dans les centres de données de Microsoft, à l'exception du Marketplace mis à disposition dans les centres de données de Swisscom.

Le service est en principe fourni selon les descriptions de prestations de Microsoft publiées sur le site Internet à l'adresse suivante: (notamment <https://www.microsoft.com/microsoft365>, <https://www.microsoft.com/dynamics365>, <https://www.microsoft.com/azure>). Les offres de Swisscom pourront être légèrement différentes. Swisscom publie les offres et les prix en vigueur dans le document «Liste de prix pour Microsoft Cloud Services de Swisscom» (sur le canal Yammer indiqué ci-dessous ou par e-mail).

Les prestations de service fournies par Microsoft sont conformes au Microsoft Cloud Agreement, aux modalités de service en ligne de Microsoft, à l'accord de niveau de service de Microsoft et aux définitions de Microsoft (cf. paragraphe 7.2) de la version actuellement en vigueur.

2 Définitions

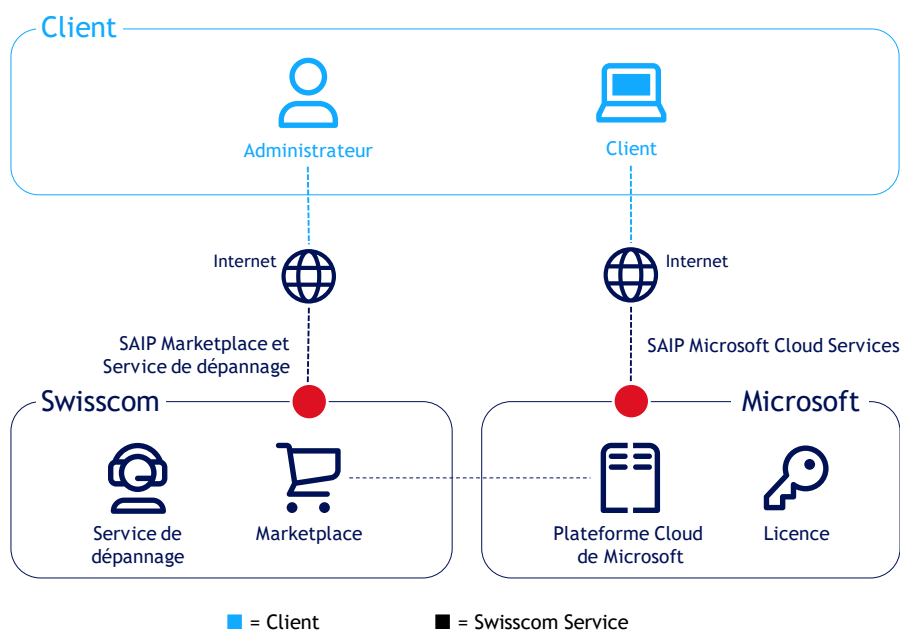
2.1 Service Access Interface Point (SAIP)

Le Service Access Interface Point (SAIP) est le point géographique et/ou logique convenu par contrat où un service est mis à la disposition de son bénéficiaire, où il est surveillé et où les Service Levels atteints sont mesurés.

Le service dispose de deux SAIP:

- SAIP Marketplace et service de dépannage
- SAIP Microsoft Cloud Services (selon les conditions de Microsoft, cf. paragraphe 7.2)

Le schéma ci-après offre un aperçu des prestations et des éléments du service Microsoft Cloud Services de Swisscom:



3 Versions et options

| Versions standard | Microsoft Cloud Services de Swisscom | |
|-------------------------------|---|-------------------------------|
| | Business | Enterprise |
| Types de licence | Microsoft 365 Business Basic, Standard, Premium Microsoft 365 Apps for Business Dynamics 365 Business Central | Tous les autres (incl. Azure) |
| Nombre maximum d'utilisateurs | 300 | illimité |

Les Microsoft Cloud Services incluent les éléments clés Exchange, SharePoint, Teams, Licence Office ProPlus, Enterprise Mobility & Security, Windows 10 Client, Dynamics 365 et Azure. Les versions disponibles et les prix applicables figurent dans la liste de prix en vigueur pour les Microsoft Cloud Services de Swisscom. Les prix des services Azure dépendent de l'utilisation qui en est faite. Ils sont définis par Microsoft (Swisscom peut demander un pourcentage supplémentaire pour ses prestations conformément au contrat de service) et peuvent être adaptés tous les mois. Sur le portail Azure, il y a un lien vers les prix, qui sont actualisés tous les mois.

4 Présentation des prestations et responsabilités

Prestations uniques

| Activités (S = Swisscom/C = client) | S | C |
|---|---|---|
| Mise à disposition du service | | |
| 1. Désignation d'un administrateur pour les Microsoft Cloud Services de Swisscom. | | ✓ |
| 2. Activation de l'administrateur des clients sur le Marketplace. | ✓ | |
| 3. Activation du nombre de licences de service et d'abonnements commandés par le client dans le portail de Microsoft. | ✓ | |
| 4. Etablissement de l'accès à la hotline de service de Swisscom pour les clients. | ✓ | |
| 5. Adaptation de l'environnement du client pour l'utilisation du service. | | ✓ |
| 6. Si un Professional Service est convenu dans le contrat de service (p. ex. configuration de l'environnement de service sur le portail en ligne de Microsoft et soutien lors de l'adaptation de l'environnement Client du client), les obligations de collaboration suivantes s'appliquent: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploitation sans défaillances des systèmes du client dont dépend le projet Professional Services ▪ Installation d'un Patch Level compatible sur tous les systèmes Client ▪ Déploiement des logiciels Client nécessaires (si pas encore disponibles) ▪ Mise à disposition, en temps opportun, des ressources nécessaires (personnel inclus), les comptes, les autorisations et les logiciels/licences (à l'exception des services en ligne) | | ✓ |

Prestations périodiques

| Activités (S = Swisscom/C = client) | S | C |
|---|---|---|
| Prestations standard | | |
| 1. Mise à disposition des solutions Microsoft Cloud Services de Microsoft conformément aux conditions de Microsoft, sauf indication contraire de Swisscom | ✓ | |
| 2. Mise à disposition de l'infrastructure Marketplace (connexions API incluses) dans les centres de calcul de Swisscom. | ✓ | |
| 3. Gestion des licences sur Marketplace. | | ✓ |
| 4. Réception, tri et communication des pannes à Microsoft selon les conditions suivantes: seuls les administrateurs des clients connus de Swisscom sont autorisés à déclarer des pannes auprès de Swisscom. Les versions d'essai ne donnent pas droit à l'assistance. On parle d'incident lorsqu'une partie ou l'intégralité du service en ligne n'est plus disponible. Si la prestation d'assistance n'est pas liée à un incident et que le client a besoin d'une autre forme d'assistance, comme p. ex. d'une assistance de l'utilisateur final, d'une aide pour la résolution de problèmes liés à une configuration erronée effectuée par le client, etc. une commande séparée et payante devra être mise en place. | ✓ | |
| 5. Mise à jour des systèmes sur lesquels le service est utilisé (selon la configuration système requise par Microsoft disponible en ligne au moment de l'impression https://products.office.com/de-ch/office-system-requirements) | | ✓ |
| 6. Respect et application des principes de classification et de sécurité des données par le client lors de l'utilisation du service de Swisscom. | | ✓ |
| 7. Responsabilité engagée dans le cadre de l'utilisation des données d'accès et des mots de passe. Mise en place de mesures efficaces pour prévenir les abus. Modification fréquente, choix adapté et sauvegarde scrupuleuse des mots de passe. | | ✓ |
| 8. Responsabilité engagée pour toutes les activités authentifiées par l'accès. Transmission/déclaration immédiate des abus de comptes possibles ou des problèmes de sécurité éventuels associés au service en ligne. | | ✓ |



| Activités (S = Swisscom/C = client) | S | C |
|---|---|---|
| 9. Gestion des droits d'utilisation dans le cadre des quantités acquises et de la durée définie. Prévention active de l'utilisation au-delà des quantités autorisées et de la durée définie. | | ✓ |
| 10. Chaque utilisateur disposant d'une licence doit connecter à Internet chaque appareil sur lequel le logiciel a été installé une fois tous les x jours (x = 30 à la date de l'impression). La fonctionnalité du logiciel peut être limitée ou suspendue jusqu'à ce que l'utilisateur retourne en ligne avec le terminal s'il ne respecte pas cette exigence. | | ✓ |
| 11. Mise à disposition d'un réseau Yammer en tant que canal de communication pour des informations importantes concernant le produit (www.yammer.com/signup et https://www.yammer.com/office365swisscom/). | ✓ | |
| 12. Désignation d'une personne abonnée au canal Yammer, responsable des questions relevant des contrats et du produit. Les noms et adresses e-mail des autres clients Microsoft Cloud Services de Swisscom sont visibles sur Yammer. Le client doit compléter le formulaire de contact (http://www.swisscom.ch/yammer) s'il ne souhaite pas adhérer à Yammer. | | ✓ |
| 13. Transmission des demandes de maintenance du Marketplace via le réseau Yammer: dans un délai maximal de 10 jours ouvrés à l'avance, demandes de maintenance sans avertissement préalable admises dans certains cas spécifiques (urgences, patches de sécurité, etc.). | ✓ | |
| Fourniture des licences logicielles | | |
| 1. Mise à disposition des licences logicielles de Microsoft dans le cadre des Microsoft Cloud Services conformément aux conditions de Microsoft (cf. paragraphe 7.1). | ✓ | |
| 2. Mise à disposition d'autres licences logicielles (Microsoft) nécessaires à l'utilisation du service (comme le système d'exploitation Windows, etc.). | | ✓ |

Licences

| Fourniture de licences (S = Swisscom/C = client) | S | C |
|---|---|---|
| Fourniture de licences logicielles | | |
| 1. Mise à disposition des licences logicielles de Microsoft dans le cadre des Microsoft Cloud Services conformément aux conditions de Microsoft (cf. paragraphe 7.2). | ✓ | |
| 2. Mise à disposition d'autres licences logicielles (Microsoft) nécessaires à l'utilisation du service (comme les licences du système d'exploitation Windows, etc.). | | ✓ |

5 Service Level et Service Level Reporting

5.1 Service Level

Seules les conditions de Microsoft s'appliquent à la définition et à la mise en œuvre des Microsoft Cloud Services (cf. paragraphe 7.2).

Le règlement des accords de niveau de service suivant s'applique au Marketplace exploité par Swisscom.

Les Service Levels ci-après reposent sur le Support Time convenu. Les définitions des termes (Operation Time, Support Time, Availability, Security et Continuity) ainsi que la description de la méthode de mesure et du reporting figurent dans les autres éléments du contrat (p. ex. «Définitions des SLA»). Les Service Levels suivants sont fournis.

| Service Level et valeurs cibles | | | Marketplace et service de dépannage | | Microsoft Cloud Services | |
|---------------------------------|-----------------------------------|-------------|-------------------------------------|------------|---|--|
| | | | Business | Enterprise | | |
| Operation Time | | | | | | |
| Operation Time | Lu-Di | 00:00-24:00 | | ● | Les SLA Service Levels/accords de niveau de service et les objectifs publiés par Microsoft conformément au paragraphe 7.2 s'appliquent. | |
| Provider Maintenance Window | aucune ¹ | | | ● | | |
| Support Time | | | | | | |
| Support Time | Lu-Ve | 07:00-18:00 | ● | — | | |
| | Lu-Di | 00:00-24:00 | — | ● | | |
| Enregistrement des dérangements | Lu-Di | 00:00-24:00 | ● | ● | | |
| Availability | | | | | | |
| Service Availability | Best Effort | | ● | ● | | |
| Security | | | | | | |
| | Basic (ITSLB) | | ● | ● | | |
| Continuity | | | | | | |
| ICT Service Continuity (ICTSC) | RTO Best Effort RPO Best Effort | | ● | ● | | |

● = standard (compris dans le prix) — = non disponible

5.2 Service Level Reporting

Aucun Service Level Report/rapport de niveau de service n'est remis pour le Marketplace & service de dépannage.

5.3 Réglementation de compensation

Si le client ne peut pas effectuer de modification payante et que des coûts de licence supérieurs sont facturés par conséquent pour cette période, à la suite d'une panne de service/d'un Service Outage du Marketplace pendant plus de 3 jours ouvrés, ces frais supplémentaires seront remboursés. Pour ce faire, le client doit déclarer par lui-même le Service Outage en décrivant avec précision la nature de la panne/du problème rencontré. Le Service Outage sera effectif dès que la déclaration de la panne/du problème aura été faite auprès de Swisscom. Swisscom n'est pas responsable des Service Outages/pannes de service dus à une activation retardée.

La règle de pénalité concernant les Microsoft Cloud Services est décrite dans le Microsoft SLA (cf. paragraphe 7.2).

¹ Les travaux de maintenance relatifs à différents éléments du service sont exécutés durant les heures creuses. Du fait de l'exploitation redondante dans le système, les travaux de maintenance ne nécessitent pas d'interruption.

6 Facturation

6.1 Facturation

La facturation des versions Microsoft Cloud Services est généralement mensuelle.

Si le client choisit de payer par carte de crédit, le paiement aura lieu au début de la période pour chaque période de facturation. Les réductions du nombre de licences acquises ne donnent pas droit à des remboursements.

Si le client choisit la facture Swisscom comme méthode de paiement, la facturation du service aura lieu à la fin de la période de facturation indiquée dans le Marketplace (généralement tous les mois). L'obligation de paiement débute dès le premier jour d'activation des services. Cette obligation reste également applicable en d'utilisation impossible du service malgré son activation à la suite de retards dont Swisscom n'est pas responsable (p. ex. nom de domaine manquant). Un trentième des coûts facturés mensuellement peut être facturé par jour en cas de mois entamé mais non terminé. En cas d'augmentation du nombre de licences, la facturation interviendra au pro rata (à partir du jour de l'augmentation). En cas de réduction du nombre de licences, les licences supprimées resteront facturées jusqu'à la fin de la période de facturation en cours mais ne sont plus facturées dès la période de facturation suivante.

Vous trouverez plus de détails sur le montant porté sur la facture de Swisscom dans le Marketplace.

Si le client effectue des modifications sur le Marketplace pour une version déjà acquise, les prix actuels publiés dans le Marketplace pour tous les éléments de la version concernée s'appliqueront immédiatement. Cela ne modifie pas la durée minimale initiale du contrat de l'édition concernée.

7 Dispositions particulières

7.1 Licences

Si le client met à disposition des licences, il lui incombe de veiller à leur acquisition en bonne et due forme pour les logiciels utilisés, conformément aux dispositions en vigueur du contrat de licence et aux dispositions d'utilisation du fabricant concerné. En cas de modification de l'environnement système, de changement de logiciels, etc., la situation en matière de licences doit en principe être reconsidérée. Il revient au client de mettre en œuvre les mesures nécessaires en découlant, relatives à l'acquisition correcte des licences. Si des licences font partie intégrante des prestations de Swisscom, cette dernière répond alors de leur acquisition. Les dispositions susmentionnées s'appliquent également aux logiciels open source.

7.2 Prestations de Microsoft

En ce qui concerne les prestations de Microsoft, Swisscom intervient comme partenaire commercial de Microsoft et représente le client face à Microsoft en cas de commande des prestations correspondantes. Swisscom n'a pas d'influence sur les erreurs, les mises à jour, les modifications de la fonctionnalité, etc. en lien avec les programmes et les services en ligne de Microsoft comme p. ex. Exchange Online, SharePoint Online, Microsoft Office, Outlook Online, ActiveSync®, etc. Swisscom n'assume pas de garantie, ni de responsabilité pour les actions et omissions de Microsoft (en particulier quant à la qualité des prestations fournies, aux fonctionnalités des produits et au traitement par Microsoft des données du client en matière de protection et de confidentialité des données).

Les principes contractuels en vigueur pour les prestations de Microsoft sont disponibles sur le site Internet de Microsoft dans leur version mise à jour. Le client confirme explicitement accepter les conditions, ses droits et ses devoirs. Il reconnaît que ces principes régissent sa relation avec Microsoft:

- Microsoft Customer Agreement: disponible vis raccourci à l'adresse <https://aka.ms/customeragreement>
- Microsoft Online Service Terms: accessible via le raccourci <http://www.microsoftvolumelicensing.com/DocumentSearch.aspx?Mode=3&DocumentTypeId=46> ou si le lien ne fonctionne pas, à l'adresse suivante: <http://www.microsoftvolumelicensing.com>, en cliquant sur «Licensing Document Search» et sélectionnant «Online Service Terms»
- Contrat de niveau de service/Service Level pour le service en ligne de Microsoft (SLA): accessible à l'adresse suivante <http://www.microsoftvolumelicensing.com/DocumentSearch.aspx?Mode=3&DocumentTypeId=37> ou si celui-ci ne fonctionne pas, sur <http://www.microsoftvolumelicensing.com>, en cliquant sur «Licensing Document Search» et sélectionnant «Online Services SLA».

7.3 Protection des données

Le client accepte l'utilisation et traitement suivant de ses informations:

Les «Microsoft Online Service Terms» s'appliquent à toutes les informations du client et sur le client dans le cadre de l'utilisation des Microsoft Cloud Services (cf. paragraphe 7.1).

Le client accepte que les données qu'il transmet à Swisscom ou Microsoft, ses représentants et établissements partenaires dans le cadre du service en ligne (p. ex. contenu des e-mails, documents sur SharePoint, etc.) ou qui sont saisis par le service en ligne soient transmises, traitées ou utilisées aux États-Unis et dans d'autres pays dans lesquels Microsoft, ses représentants et partenaires disposent, transfèrent, exploitent ou utilisent des installations. Dans le cadre des dispositions applicables services en ligne, Microsoft propose à ses clients un Data Processing Agreement/accord de traitement des données prévoyant le respect d'un certain niveau de protection des données équivalent à celui de l'UE/de la CH. Le contrôle/l'évaluation du caractère adapté/de la pertinence de ces dispositions dans le cadre de l'utilisation du service par le client est du ressort du client.

7.4 Autres dispositions

En vendant "Microsoft Cloud Services de Swisscom" à ses clients, Swisscom acquiert par défaut les droits d'administration délégués aux instances des clients. Ceux-ci sont nécessaires pour que Swisscom puisse assister le client en cas de dysfonctionnement ou ouvrir un ticket auprès de Microsoft. Grâce à ces droits d'administration délégués, les collaborateurs dédiés de l'équipe de support de Swisscom ont accès au client à tout moment et peuvent administrer l'instance de manière restreinte selon les droits d'administration délégués définis par Microsoft, par exemple ajouter/supprimer des utilisateurs, réinitialiser les mots de passe utilisateur, etc. Le client a la possibilité de désactiver les droits de gestion délégués de Swisscom et de ne les activer que temporairement en cas de dysfonctionnement. Le client est conscient que Swisscom ne peut pas l'aider sans les droits de gestion délégués (en particulier si le client n'a plus le mot de passe Global Administrator de l'instance). Swisscom s'engage à n'utiliser les droits d'administration délégués que sur mandat du client, par exemple en cas de défaillance ou pour la fourniture d'un service supplémentaire convenu séparément (tel que le Swisscom Smart Workplace ou le Microsoft Cloud 365 Management de Swisscom Managed Service).

Swisscom collabore avec plusieurs partenaires dans le cadre de l'exploitation du produit Microsoft Cloud Services. Si le client a acheté le produit Microsoft Cloud Services par l'intermédiaire de l'un des partenaires de Swisscom, il devra adresser toutes ses demandes d'assistance et annonces de dérangement éventuelles à ce partenaire, qui les prendra en charge avant de les transférer à Swisscom. Dans les cas où Swisscom aurait signé un contrat direct avec le client, ou si le partenaire en relation avec le client n'est pas joignable dans un délai utile ou ne réagit pas, le client pourra adresser ses demandes d'assistance et notifications de dérangement directement à Swisscom.

Conformément aux conditions de Microsoft, les Microsoft Cloud Services de Swisscom ne sont pas disponibles isolément mais uniquement en relation avec d'autres services. Si le client n'achète aucune autre prestation (supplémentaire) de Swisscom, Swisscom se réserve le droit de résilier le présent service à la date d'expiration des services en cours.

Les versions d'essai peuvent être téléchargées sans frais pour le nombre de licences et la durée définis applicables dans le Marketplace. Ces versions peuvent à tout moment être transformées en versions payantes pendant la période d'évaluation, et les données déjà enregistrées sont reprises. La durée de l'évaluation ne peut pas être prolongée. Si le client n'opte pas, par la suite, pour une version payante, les données utilisées pendant la période d'essai ne seront plus disponibles à l'expiration de la durée d'essai et seront effacées.

Pour être valables, les modifications du contrat requièrent la forme écrite. Il est également possible de convenir de modifications par simple échange électronique de déclarations de volonté (p. ex. web ordering), pour autant que Swisscom puisse identifier clairement l'expéditeur comme étant son partenaire contractuel.

Les modifications des prestations indiquées, les mises à jour et les adaptations des services à l'état actuel de la technique ne nécessitent pas d'accord écrit spécifique et peuvent intervenir sans avertissement écrit. Swisscom est autorisée à adapter les prix en vigueur à ce moment (en particulier en cas de modification des prix par Microsoft). Swisscom informera le client au moins 20 jours à l'avance de la date à laquelle les prestations et/ou prix actualisés prendront effet. Les communications sont adressées en ligne via le réseau Yammer ou par e-mail - si le client n'est pas inscrit sur le réseau Yammer et s'il a indiqué son adresse e-mail dans le formulaire de contact.

La question de savoir si un encaissement tombe sous le coup des dispositions en matière de lutte contre le blanchiment est actuellement controversée. Ceci peut également concerner le présent contrat de revente. Une procédure pour clarifier la situation sur le plan juridique est actuellement pendante devant le Tribunal fédéral. Par la suite, divers états de fait devront encore être soumis à l'appréciation de la FINMA. S'il devait s'avérer pendant la durée du contrat que le mode de paiement/facturation choisi n'est pas autorisé ou qu'il entraîne des conditions et des frais supplémentaires pour Microsoft, Swisscom ou le client, la partie concernée est en droit de résilier le contrat sans indemnité. La rémunération des prestations déjà fournies reste due ou ne sera pas remboursée. Les services récurrents seront facturés au prorata. Les parties s'efforceront de trouver une solution à l'amiable, permettant la continuation/reprise des rapports contractuels.

7.5 Éditions de Microsoft Cloud Services

Pendant la durée du contrat, les éditions suivantes de Microsoft Cloud Services sur le portail Swisscom de commandes de licences (Marketplace) une durée contractuelle minimale configurée fixe de 12 mois:

| | Corporate | Non-profit Staff Pricing | Academic for Students | Academic for Faculty |
|---|-----------|--------------------------|-----------------------|----------------------|
| Office 365 E1 | ● | ● | | |
| Office 365 E3 / A3 | ● | ● | ● | ● |
| Office 365 E5 / A5 | ● | ● | ● | ● |
| Exchange Online Plan 1 | ● | | | |
| Exchange Online Archiving (EOA) for Exchange Server | ● | | | |
| Microsoft Intune (Device) | ● | ● | ● | ● |
| Enterprise Mobility & Security E3 | ● | ● | ● | ● |
| Enterprise Mobility & Security E5 | ● | ● | ● | ● |
| Microsoft 365 E3 | ● | ● | ● | ● |
| Microsoft 365 E5 | ● | ● | | |
| Windows 10 Enterprise E3 | ● | ● | ● | ● |
| Windows 10 Enterprise E3 VDA | ● | | | |
| Windows 10 Enterprise E5 | ● | ● | ● | ● |

● = standard

Toutes les autres éditions ont une durée contractuelle minimale de 1 mois. Toutes les éditions peuvent être résiliées à tout moment sur le portail Marketplace par l'une ou l'autre partie pour la fin de la durée contractuelle minimale. La résiliation met un terme à la facturation. A l'expiration de la durée contractuelle minimale, sauf résiliation, le service se poursuit automatiquement et peut à tout moment être résilié sur le portail Marketplace par le client pour la fin de la période de facturation préalablement choisie par ce dernier. A la suite d'une résiliation avant l'expiration de la durée contractuelle minimale, la totalité de la contrevaletur de la durée restante est facturée.